

Protocole d'engagement pour le Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) Pays de Saverne Plaine et Plateau Communautés de Communes Alsace Bossue, Hanau-La Petite Pierre et Pays de Saverne

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional et porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des PTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord régional de relance Grand Est 2021-2022, approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.



PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU



Parc
naturel
régional
des Vosges du Nord



Communauté de Communes
Alsace Bossue



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE



Pays de Saverne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Préambule

Le présent protocole d'engagement initialise le Pacte Territorial de relance et de Transition Ecologique (PTRTE) du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

Il pose un cadre général à la coopération, notamment en définissant le périmètre et présentant la stratégie du territoire issue de la Charte du PNR, du Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT et du PCAET.

Il identifie une première liste de projets structurants à accompagner dans la cadre de la démarche de pacte.

Il sera complété au second semestre 2021 à l'issue de la démarche d'accompagnement à la structuration de la démarche Pacte, proposée par la Région Grand Est, dans laquelle sont engagés les signataires.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**
(avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations**
(maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle PETR, Stratégie LEADER, PAT
- Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité Européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin

et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

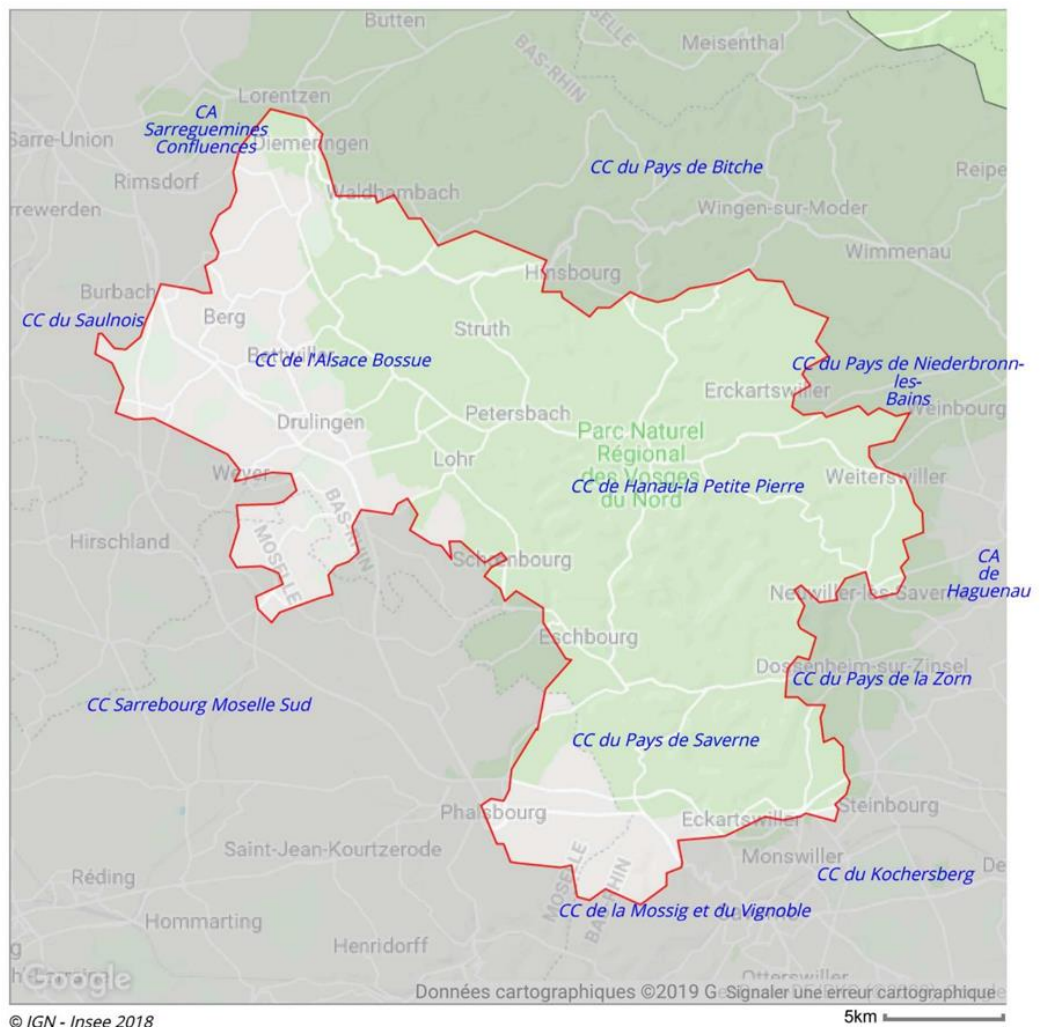
2. Portée et contenu du Pacte du Pays de Saverne Plaine et Plateau en phase d'initialisation

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre le PETR **Pays de Saverne, Plaine et Plateau** (118 communes – 88 510 habitants) composé de 3 EPCI :

- la **Communauté de Communes de l'Alsace Bossue** (45 communes – 24 991 habitants)
- la **Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre** (38 communes – 27 028 habitants)
- la **Communauté de Communes du Pays de Saverne** (35 communes – 36 491 habitants)

Sur ce territoire, 40 communes – pour 24 877 habitants – adhèrent au Syndicat de Coopération pour le **Parc Naturel Régional des Vosges du Nord**.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
<i>Convention de mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 sur le GAL Vosges du Nord</i>	07/02/2017	<i>PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau et communes Bas-Rhinoises du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord</i>
Contrat de ruralité	17/03/2017 (contrat)	PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau + CC pays de la Zorn + CC Kochersberg
<i>Charte Forestière</i>	<i>Novembre 2018</i>	<i>Parc Naturel Régional des Vosges du Nord élargi au périmètre entier des CC qui le composent et à la CA de Haguenau (CC de l'Alsace Bossue, CC du pays de Bitche, CC de Hanau-La Petite Pierre, CC du Pays de Saverne, CC du Pays de Niederbronn-les-bains, CC Sauer-Pechelbronn, CC du Pays de Wissembourg, CC de l'Outre-Forêt, CA de Haguenau)</i>
Contrat Local de Santé Médico-Social	10/03/2020	PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau
<i>Programme Alimentaire Territorial</i>	<i>19/06/2020</i>	<i>PNR et PETR Saverne Plaine et Plateau, Syndicat Mixte de l'arrondissement de Sarreguemines</i>
Contrat de Ville	08/07/2015	Saverne
Action Cœur de Ville	18/02/2020 (avenant)	CC Pays de Saverne et Ville de Saverne
Petite Ville de Demain	En cours	CC Alsace Bossue (Sarre-Union, Drulingen, Diemeringen), CC Hanau La Petite Pierre (Bouxwiller-Ingwiller, Wingen sur Moder)
Conventions Espaces France Service	Arrêté préfectoral du 2 janvier 2020	CC Alsace Bossue (Drulingen, Sarre-Union), CC Hanau La Petite Pierre, Sous-Préfecture de l'arrondissement de Saverne
Convention territoriale Globale CAF	En cours	CC Alsace Bossue, CC Pays de Saverne, CC Hanau La Petite Pierre
Convention Culture	2020	CC Alsace Bossue

Convention pour le développement d'un « hub des compétences » sur le territoire du PSPP (CNAM)	01/03/2021	PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau
--	------------	---

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PTRTE

Au sein du massif des Vosges, le **Parc naturel régional de Vosges du nord**, est un territoire classé par décret ministériel 16 mars 2014, pour une durée de 15 ans, pour la qualité de ses patrimoines naturels et culturels. Le syndicat mixte de coopération pour le parc naturel régional des Vosges du nord, a pour objet de mettre en œuvre la charte du parc et d'assurer la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menés par ses partenaires. Il a pour vocation d'innover et d'expérimenter dans les domaines précités et contribue à des programmes de recherche. Il gère la marque « Valeurs parc naturel régional »

Ce territoire est également classé Réserve de biosphère et réserve de biosphère Transfrontalière Vosges du Nord Pfälzerwald et classé liste verte par l'UICN .

Stratégie inter-PTRTE – Echelle PNRVN	période	PTRTE concernés
Schéma de massif des Vosges	2021-2027	
Schéma touristique du massif des Vosges	2020-2022	
Charte du parc naturel régional Vosges du Nord	mars 2014- 2029	Alsace du Nord SavernePP CC Pays de Bitche
Accord de coopération Vosges du Nord Pfälzerwald RBT		
Convention de mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 sur le GAL Vosges du Nord	07/02/2017	PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau et communes Bas-Rhinoises du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
Charte forestière territoriale	Février 2018- 2025	
Plan de paysage de la traversée du massif	janv 2020-2025	
Programme alimentaire territorial	2021-2026	
Convention mut'archi (mission d'accompagnement à la valorisation du patrimoine bâti traditionnel)	2020-2022	
Stratégie Etoiles Terrestres	2021-2026	

Stratégie du territoire

Depuis 2019, le PETR du Pays de Saverne, Plaine et Plateau porte, pour le compte de ses 3 EPCI membres, deux démarches de planification coordonnées : la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET).

A la fin du premier semestre 2021, le projet d'aménagement stratégique du SCOT – valant projet de territoire du PETR en vertu des dispositions de l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale – et la stratégie du PCAET seront arrêtées.

La transition écologique est le fil conducteur du projet d'aménagement stratégique du territoire, le PCAET vient préciser l'ambition du territoire en la matière et les actions à mener.

En cohérence avec le SRADDET Grand-Est et la Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, ces deux démarches traduisent la vision stratégique du territoire à 2040-2050 et sont synthétisées ici.

LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent

TERRITOIRES, CONVERGENCES ET COHERENCE

Le territoire du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau se compose d'espaces géographiques aux identités propres et aux logiques de fonctionnements spécifiques. Ces espaces se dessinent, notamment, au regard de :

- leurs caractéristiques géologiques et paysagères : piémont, collines, plaine – Massif – Plateau ;
- logiques socio économiques organisées autour de pôles locaux propres à chaque bassin : la région de Saverne, l'Alsace Bossue, le Pays de Hanau La Petite Pierre, animés par des réseaux de pôles qui permettent une proximité des équipements et services avec les habitants ;
- trames urbaines différenciées : constituées soit d'un chapelet de villages, soit d'un maillage de bourgs, soit d'une armature urbaine hiérarchisée et structurée autour conurbation agglomérée.

Le territoire du SCoT s'organise à partir du massif montagneux des Vosges et de son réseau de villes et de bourgs.

Le massif prend place au centre du territoire :

- il organise les principaux flux et les rapports entre les différents bassins ;
- il est le support d'un système local de valorisation des productions primaires (agricoles et sylvicoles).

Le réseau de villes et de bourgs est le support d'une armature économique organisée en appui aux principales polarités urbaines du territoire : Saverne concentre 22,5% de l'emploi local et 27,6% de l'emploi est présent dans 5 bourgs (Ingwiller, Bouxwiller, Sarre-Union, Drulingen et Diemeringen) tout en préservant une fonction productive diffuse dans les espaces ruraux (ex. Les Grands Chais à Petersbach, 3ème employeur du territoire).

UNE TRAJECTOIRE DE DEVELOPPEMENT QUESTIONNEE

Fort d'un ancrage territorial, géographique, économique et urbain, le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau connaît des tendances socioéconomiques récentes qui questionnent sa trajectoire.

D'une part, la croissance démographique est ralentie. En effet, sur le long terme, l'évolution démographique enregistre une progression continue mais inférieure à la tendance suivie par le département du Bas-Rhin. A court terme, le territoire connaît une baisse de population qui s'accompagne de plusieurs phénomènes qui questionnent les équilibres en place :

- Un vieillissement démographique lié à une difficulté de renouvellement générationnel de la population locale : le solde naturel est positif mais les départs sont trop importants pour soutenir la croissance démographique durablement ;
- Une répartition de la population sur le territoire qui tend à s'affirmer dans la partie Est : les franges Est du territoire enregistrent une hausse de population, en lien avec le desserrement de l'Eurométropole et de Haguenau, tandis que les secteurs Ouest du territoire peinent à maintenir leur population ;
- Une inadéquation croissante entre les besoins résidentiels théoriques de la population et la composition réelle du parc de logements : importance des grands logements, difficulté d'accès pour les jeunes actifs, hausse du nombre de logements vacants.

D'autres dynamiques en cours sont associées à la diminution de l'attractivité résidentielle :

- Les centralités commerciales historiques de centre-bourgs sont fragilisées par des développements périphériques et la dégradation des aménagements dans les centres : linéaires commerciaux discontinus et diffus, qualité moyenne à médiocre des façades.
- La progression des emplois présentiels est altérée et impacte l'emploi local total (malgré la bonne stabilité des emplois productifs).

En outre, la cohésion du territoire du SCoT apparaît être altérée par la satellisation vis-à-vis de métropoles limitrophes (en premier lieu l'Eurométropole de Strasbourg) qui tend à renforcer les logiques micro-territoriales et accélérant l'affaiblissement et le repli du territoire.

DES ENJEUX POUR UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ET UNE COHERENCE RENOUVELEES

Au regard des risques en présence d'un développement urbain et économique bridé du Pays de Saverne Plaine et Plateau, ou encore de mise à mal de la cohésion du territoire – influences ou non de l'Eurométropole strasbourgeoise selon les secteurs géographiques du territoire -, le modèle de développement du Pays de Saverne Plaine et Plateau est ainsi questionné pour les vingt prochaines années.

Plusieurs enjeux sont alors identifiés :

- La diversification des relations avec l'extérieur pour saisir de nouvelles opportunités pour un rayonnement à 360° ;
- La diversification des sources de valeur locale associant les moteurs économiques endogènes et exogènes ;
- Le renforcement de l'attractivité résidentielle associant : adaptation de l'offre résidentielle afin de chercher à répondre aux besoins des parcours résidentiels et renforcement des centralités urbaines et villageoises, etc.

Pays de Saverne Plaine et Plateau, l'éco-territoire de l'eurorégion en 2040

LA VISION POUR LE PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU 2040

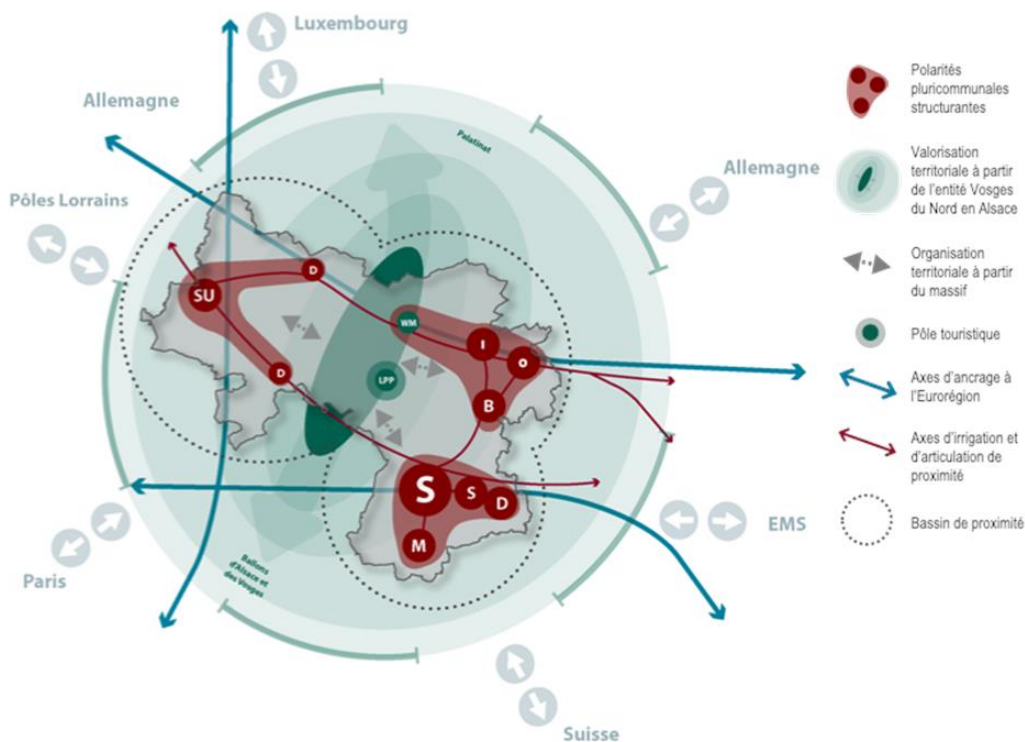
En 2040, le Pays de Saverne Plaine et Plateau est un éco-territoire reconnu, au sens où :

- Le Pays de Saverne Plaine et Plateau marque l'unité de son territoire, et, préserve et organise ses singularités à partir de l'entité géographique et patrimoniale des Vosges du Nord en Alsace qui fédère ses composantes territoriales : la Région de Saverne, l'Alsace Bossue et le Pays de Hanau - La Petite Pierre.
- Le Pays de Saverne Plaine et Plateau s'inscrit dans une dynamique socioéconomique nourrie par un renouvellement de sa population et un développement économique fondés sur des bases différenciantes par rapport aux territoires métropolitains et urbains voisins. Ce modèle allie modernité et authenticité et se décline au bénéfice :
 - de l'espace ressource et fournisseur de productions primaires (agriculture, énergies durables, écoconstruction) et de services écosystémiques (biodiversité, piège à carbone, qualité des ressources eau et air),
 - du tissu d'activités industrielles qui contribue aux objectifs de durabilité, de résilience et d'attractivité du territoire,
 - du cadre de vie et d'épanouissement personnel qui se distingue par une offre singulière d'habitat et de services, etc.

En 2040, le Pays de Saverne Plaine et Plateau est pleinement inscrit dans l'Eurorégion.

Il est une pièce territoriale à part entière de l'ensemble régional Alsace - Grand Est et assure une fonction charnière dans l'espace eurorégional qui inclut la Sarre et le Pays de Bade.

Le territoire s'ancre dans les systèmes franco-allemands d'échanges de la vallée de la Sarre et de la vallée de la Moder - Rastatt, ce qui permet de conforter ses attracteurs et marqueurs économiques et touristiques d'envergure nationale, voire mondiale.



QUATRE AMBITIONS FORTES POUR PARVENIR A LA VISION SOUHAITEE DE 2040

« **Pays de Saverne Plaine et Plateau, l'éco-territoire de l'Eurorégion** » répond à la volonté d'articuler quatre principales ambitions :

1. La première réside dans la volonté d'**inventer un modèle de développement alliant modernité et authenticité** en dépassant l'opposition traditionnelle rural/urbain, développement métropolitain / réseau de villes moyennes et de bourgs ruraux.

L'éco-territoire suppose de miser sur les aménités géographiques, patrimoniales et historiques pour en faire des moteurs alternatifs de développement telles que :

- la création de valeur ajoutée économique à partir des ressources énergétiques durables, forestières et agricoles,
- la constitution d'une offre résidentielle différenciante par rapport aux offres métropolitaines,
- la valorisation du lien social de proximité et d'une qualité du cadre de vie,
- la promotion d'une destination de villégiature touristique et de loisirs fondée sur l'itinérance douce, les produits de terroirs et les activités de plein air, accueil des actifs au fonctionnement plus autonome (télétravail, travailleurs indépendants, TPE, etc.).

2. Il s'agit, par ailleurs, de **miser sur l'activation des moteurs de développement s'appuyant** :

- tant sur les ressorts de développement **endogène** : économie présente, activités du secteur primaire, renforcement des entreprises industrielles et artisanales, déjà présentes ;
- que sur les dynamiques connectées **avec l'extérieur et/ou à destination des marchés régionaux, voire nationaux et mondiaux** : amélioration de la visibilité du territoire à partir des valeurs associées aux Vosges du Nord pour accroître son attractivité (économique, touristique, et résidentielle), à la faveur d'une armature territoriale renforcée et organisée ; déploiement de nouvelles activités exportatrices liées à la fourniture d'énergies durables, à des productions agroalimentaires innovantes et de qualité ou encore à la valorisation des filières bois et écoconstruction (bois, pierre naturelle, verre artisanale).

3. Ce nouveau modèle de développement s'inscrit dans la promotion d'un écosystème territorial ouvert qui tire pleinement parti des interactions avec les territoires qui l'environnent, et ceci à 360° et selon trois échelles :

- L'échelle de **proximité** par la valorisation des coopérations de développement avec les dynamiques territoriales locales : l'Eurométropole strasbourgeoise, systèmes valléens de la Sarre (Sarrebouurg, Sarre-Union, Sarreguemines) et de la Moder (Bouxwiller, Val-de-Moder, Haguenau) ;
- L'échelle de **l'Eurorégion** en considérant le Pays de Saverne Plaine et Plateau, comme le trait d'union entre la Sarre et le Pays de Bade, entre les métropoles lorraines et alsaciennes, et entre le Luxembourg et l'Île de France.
- L'échelle "**Monde**" en confortant la visibilité internationale du Pays de Saverne Plaine et Plateau fondée sur les valeurs d'un territoire préservé, authentique et moderne "Vosges du Nord en Alsace" et la mise en avant des savoir-faire et des richesses mondialement reconnues : la Cristallerie Lalique à Wingen-sur-Moder, le cabaret Royal Palace à Kirrwiller, Château de Lichtenberg, Les Grands Chais de France, premier exportateur de vins français à Petersbach, équipementier agricole Kuhn à Saverne, etc.

4. Enfin, le parti d'aménagement s'inscrit dans la **promotion d'un développement optimisé et efficient** :
- **Au niveau environnemental et spatial** : préservation des corridors écologiques - trames bleues et vertes -, préservation des terres agricoles, reconquête des centralités urbaines et villageoises, confortement et organisation de l'armature des villes et des bourgs centres ;
 - **Au niveau socioéconomique et spatial** : renforcement des activités à forte valeur ajoutée sur le territoire, renforcement de l'approvisionnement local et renouvelable, valorisation locale des emplois et des compétences, économie circulaire et inclusive, lien social et animation du territoire, etc.

UNE STRATEGIE DECLINEE EN TROIS OBJECTIFS

La mise en œuvre de ces ambitions se décline par l'organisation des politiques d'aménagement et de développement autour de trois objectifs stratégiques :

Objectif 1 : porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux "Vosges du Nord en Alsace"

La stratégie de développement portée pour le territoire s'appuie sur la valorisation de la renommée et des valeurs associées au massif Vosges du Nord en Alsace pour accroître la lisibilité, le rayonnement et l'attractivité du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Il s'agit de cultiver les valeurs qui sous-tendent et entrent en résonance avec l'entité "Vosges du Nord en Alsace". Valeurs qui fédèrent l'ensemble des composantes territoriales (Région de Saverne, Pays de Hanau-La-Petite-Pierre et Alsace Bossue) et confortent l'unité du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Les valeurs Vosges du Nord en Alsace sont portées à travers le renouvellement du modèle de développement et des leviers d'aménagement :

1. **Éco-Paysages** – conforter la qualité des paysages à partir du massif des Vosges du Nord
2. **Éco activités** : développer les activités et filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif
3. **Éco-ressources** - développer la production énergétique en valorisant les ressources naturelles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone
4. **Eco-promotion** : développer l'attractivité du territoire par la promotion des valeurs attachées à l'entité « Vosges du Nord en Alsace »

Objectif 2 : soutenir des modes de vie éco-contributeurs et consolider la solidarité au sein du territoire

Être éco-territoire implique une interaction forte entre les Hommes et l'Espace. Il s'agit donc de renforcer les proximités de vie et de fonctionnement au sein du territoire. Au-delà d'un mode d'habiter, de travailler, de se déplacer ou de se divertir, il convient d'adopter des modes de vie, dans leur ensemble, plus en phase avec le territoire, ses paysages, ses ressources naturelles et ses compétences.

Cette ambition est en résonance avec le positionnement de « Territoire à chaleur ajoutée » qui vise la proximité, la solidarité, le respect de l'environnement et le développement local.

Cette vision répond à une obligation de responsabilité vis-à-vis de l'avenir mais aussi à l'ambition de générer une nouvelle attractivité pour le territoire. Elle se traduit par :

1. Renforcer les pôles urbains et économiques et l'économie industrielle
L'élévation de la qualité du cadre de vie offert par le territoire s'appuie sur le renforcement et l'organisation d'une armature territoriale à partir de pôles urbains et économiques de premier niveau qui assure la proximité des fonctions nécessaires aux habitants.
Ces polarités s'appuient sur une organisation pluri-communale :
 - Saverne (et son agglomération) + Steinbourg (espace économique) + Dettwiller + Marmoutier : ce système pôle comprend la ville de Saverne et assure une fonction structurante à l'échelle de l'ensemble du territoire ;
 - Bouxwiller + Ingwiller + Obermodern + Wingen-sur-Moder : s'appuyant sur la complémentarité fonctionnelle des différents bourgs (commerce, industrie, gare ferroviaire) dont certains participent au dispositif Petite Ville de Demain, et intégrant Wingen-sur-Moder, dont la présence de l'attracteur touristique Lalique, l'offre commerciale de proximité (fréquenté par les habitants de la Moselle) et la gare ferroviaire en fait un pôle rural d'intérêt ;
 - Sarre-Union + Drulingen + Diemeringen : qui constitue un système de pôles irriguant l'ensemble du bassin de vie d'Alsace Bossue et amené à se renforcer par le déploiement du dispositif d'action Petite Ville de Demain.

2. Organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages par le déploiement de politiques différenciées à l'échelle des bassins de proximité
Au-delà de l'affirmation de pôles urbains et économiques, il faut promouvoir un développement équilibré du Pays de Saverne Plaine et Plateau.
Cela passe par la consolidation des politiques locales organisées dans le cadre des bassins de vie du quotidien. En effet, et au-delà des polarités pluri communales, il s'agit de reconnaître et d'affirmer les logiques de complémentarités et de coopérations de proximité.
Le renforcement des conditions d'accueil des populations et des activités en tout point du Pays de Saverne Plaine et Plateau se traduira par le développement de politiques intégrées menées aux échelles intercommunales du Pays de Saverne, de Hanau La-Petite-Pierre et de l'Alsace bossue, ou dans le cadre de mutualisations à l'initiative de quelques communes, permettant notamment de s'assurer d'un bouquet minimal de services dans les villages.

3. Développer les mobilités de proximité pour renforcer les liens pôles territoires
L'objectif est de réduire les besoins de mobilités quotidiennes fortement émettrices de GES et ayant des impacts importants sur l'organisation de la vie des habitants (perte de temps, distanciation, etc.).
L'atteinte de cet objectif est envisagée, en premier lieu, par le rapprochement des services et emplois vis-à-vis des habitants : développement de l'emploi local sur le territoire, création de tiers-lieux et d'espaces relais permettant de limiter les déplacements pendulaires, renforcement d'un maillage territorial de pôles d'équipements et de services, renforcement de la mutualisation intercommunale permettant de maintenir des équipements de proximité à une échelle fine.
En complément, il convient de développer l'offre en mobilité qui puisse répondre à une réduction des émissions de carbone et qui permette de renforcer la solidarité sur le territoire (solidarité entre habitants et solidarité entre parties du territoire)

4. Maîtriser l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience

Anticiper les besoins futurs de la vie sur le territoire intègre la prise en compte et l'adaptation aux risques et évolutions climatiques futures. En résonance avec l'ambition d'eco-territoire l'objectif est de proposer des conditions de vie saines et sûres pour les habitants en intégrant

- l'anticipation des risques liés au changement climatique et des risques naturels
- le renforcement de la fonction santé du territoire et la promotion d'un urbanisme de la santé

L'objectif est de déployer les capacités d'accueil nécessaires à l'évolution démographique du territoire à 2040 en adaptant l'offre de logements tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif (reconquête du parc ancien, adaptation aux besoins des seniors, renforcement de l'offre à destination des jeunes actifs, etc.).

Objectif 3 : générer de nouveaux développements en valorisant la situation au cœur de l'Eurorégion

Pour amplifier le développement du territoire, il convient d'ouvrir son fonctionnement aux dynamiques qui l'entourent.

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau s'inscrit dans un espace inter-régional et international vaste qui offre des opportunités de coopérations sur le plan : humain, économique, culturel et patrimonial.

Il s'agit d'accroître l'offre de développement personnel et économique pour les habitants et les entreprises de notre territoire.

Dans cette perspective, le projet d'aménagement vise à activer les sites clefs de connexion de notre territoire avec son environnement régional à toutes les échelles de projection :

- les sites d'accroche et d'articulation avec les territoires limitrophes,
- les sites de connexion entre le territoire et l'extérieur, notamment les sites de gares,
- les réseaux et circuits touristiques.

1. Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales

La réalisation de projets d'aménagement communs avec les territoires limitrophes représente une opportunité de développement gagnant-gagnant au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire, et des territoires voisins.

2. Valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables

La forte connectivité du territoire par des infrastructures ferroviaires constitue un atout de développement durable que nous souhaitons valoriser davantage.

Les sites de gare apparaissent stratégiques au regard des objectifs de lutte contre l'étalement urbain et d'articulation de notre développement futur avec l'utilisation des mobilités décarbonées. Ces sites constituent des points d'appui pour le développement résidentiel et économique.

Il convient d'accompagner leur évolution et leur développement pour les amener à devenir de véritables « portes d'entrée du territoire » et des centralités émergentes connectées.

3. Conforter l'attractivité touristique du territoire en s'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale

En s'appuyant sur les atouts et aménités touristiques du Pays de Saverne Plaine et Plateau il s'agit de promouvoir une offre fondée sur : l'itinérance douce (chemins de

randonnées, à pied, à cheval ou en vélo), les activités de plein air, la découverte des patrimoines ou encore la gastronomie.

Il s'agit de jouer pleinement la carte d'un « tourisme doux » ou encore dénommé « slow tourism », respectueux de cet environnement et de ces traces du passé préservées, car fondé sur la logique de circuits et d'itinérances reliant une multiplicité de points d'intérêts et de visites.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

La stratégie climat-air-énergie du territoire complète la notion d'éco-territoire en se basant sur un scénario ambitieux de neutralité carbone à l'horizon 2050 et de quasi indépendance énergétique avec une couverture à 100% des besoins du territoire en énergies renouvelables.

Cette stratégie repose sur

1. Une **baisse de nos consommations d'énergie**
 - - 36% en 2030
 - - 55% en 2050
2. Une **baisse de nos émissions de GES**
 - - 49% en 2030
 - - 73% en 2050

Les diminutions drastiques de consommations énergétiques comme d'émissions de GES impliquent une quasi disparitions des énergies fossiles dans le mix énergétique et notamment dans les deux secteurs du résidentiel et du transport.

3. La préservation et le **développement du puit carbone naturel** pour atteindre une capacité de séquestration carbone de 200 000 tCO₂e en 2050
4. L'**augmentation de notre production d'ENR** pour atteindre 1250GWh en 2050.

Il convient de noter que 79% de la production locale d'ENR provient de la filière bois-énergie qui ne pourra pas être mise beaucoup plus à contribution pour passer de 693GWh/an à 1250GWh/an. L'objectif reposera, en l'état actuel des technologies, sur le couple photovoltaïque/éolien.

Ces deux sources devraient fournir 600GWh/an en 2050 ce qui représente

- un passage de 36.5GWh/an (2018) à 400GWh/an (2050) pour l'éolien, soit un facteur de 11 ;
- un passage de 14GWh/an (2018) à 200GWh/an (2050) pour le photovoltaïque, soit un facteur de 14.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Le tableau de recensement des projets est joint en annexe 2.

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » spécifique

La signature du PTRTE ne correspond pas à un soutien financier de l'Etat, de la Région, de la CEA pour tous les projets qui y sont listés. Les participations attendues indiquées dans les annexes 2 et 3 sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

Chacun de ces projets devra faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès des différents financeurs et sera examiné au regard des dispositifs d'intervention en vigueur à la

date du dépôt de la demande. Les engagements des financeurs feront l'objet de conventions projet par projet.

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

Zoom sur la relance : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CEA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier des référents techniques.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**

- Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité Européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CEA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

- **Les contacts techniques du PTRTE**

Territoire

- CC de l'Alsace Bossue, Jean-Marc Paquin, DGS, jm.paquin@ccab.eu, 03 88 01 67 05
- CC de Hanau-La Petite Pierre, Richard Mathevot, Chargé des contractualisations et des projets structurants, r.mathevot@hanau-lapetitepierre.alsace, 03 88 71 75 83
- CC du Pays de Saverne, Frédéric Aveline, DGA, frederic.aveline@cc-paysdesaverne.fr, 03 68 67 01 02
- SYCOPARC, Rita Jacob-Bauer, Directrice, r.jacob@parc-vosges-nord.fr, 06 28 10 32 73
- PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau, Frédéric Terrien, Directeur, frederic.terrien@paysdesaverne.fr, 06 28 25 20 47

Collectivité Européenne d'Alsace

- Francis Klein, délégué de la direction générale, francis.klein@alsace.eu, 03 68 33 82 08

Région Grand Est

- Véronique Laurent, Directrice Maison de Région Saverne Haguenau, veronique.laurent@grandest.fr, 03 88 03 40 81
- Carole Bernardy, Cheffe de Service Maison de Région Saverne Haguenau, carole.bernardy@grandest.fr, 03 88 03 40 84
- Carine Félix, Chargée de mission Contractualisation – DCT, carine.felix@grandest.fr, 03 88 15 66 53

Etat

- Régis Rohr, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Saverne, regis.rohr@bas-rhin.gouv.fr, 03 88 71 72 15
- Cécile Richard, Cheffe de l'atelier des Territoires de la DDT, cecile.richard@bas-rhin.gouv.fr, 03 88 88 92 36

5. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

- **Comité de Pacte intégrateur**

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

- **Etat** : Préfet de Département ou son représentant
- **Région** : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
- **Collectivité Européenne d'Alsace** :
 - A l'échelle départementale : le Vice-président en charge des dynamiques territoriales et le délégué à la contractualisation : Rémy With ou André Erbs, et la directrice de l'aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation
 - A l'échelle du PTRTE : Le Vice-Président de Territoire ou son représentant, et le délégué de la Direction Générale du territoire
- **EPCI** : Président de l'EPCI ou son représentant
- **Parc Naturel Régional des Vosges du Nord** : Président ou son représentant
- **PETR** : Président ou son représentant

A Saverne, le

Communauté de Communes
de l'Alsace Bossue

Marc Séné, Président

Communauté de Communes
de Hanau-La Petite Pierre

Patrick Michel, Président

Communauté de Communes
du Pays de Saverne

Dominique Muller, Président

PETR Pays de
Saverne, Plaine et Plateau

Stéphane Leyenberger, Président

Syndicat de coopération pour le
Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Michaël Weber, Président

Région Grand-Est
Jean Rottner, Président

Etat
Josiane Chevalier, Préfète de la
région Grand Est, préfète du
Bas-Rhin

Collectivité Européenne
d'Alsace
Frédéric Bierry, Président

Annexes

1. Bilan écologique du territoire basé sur le diagnostic PCAET
2. Liste des projets identifiés dans le PTRTE
3. Fiches projet des projets prioritaires
4. Liste et liens vers les documents de référence en matière de stratégies du territoire

Annexe 1 - Bilan écologique du territoire basé sur le diagnostic PCAET

Annexe 2 - Liste des projets identifiés dans le PTRTE

Annexe 3 - Fiches projet des projets prioritaires 2021-2022

Annexe 4 - Liste et liens vers les documents de référence en matière de stratégies du territoire

Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord – 2014-2025

<https://www.parc-vosges-nord.fr/centre-de-ressources?type=charte-projet-de-territoire-2014-2025>



Stratégie Leader 2014-2020 GAL Vosges du Nord

<http://f.paysdesaverne.fr/JRUVL>

Projet Aménagement Stratégique – SCOT Pays de Saverne, Plaine et Plateau

<http://f.paysdesaverne.fr/Z7WYF>



Plan Climat Air-Energie Territorial

<https://pcaet.paysdesaverne.fr/>

Contrat de ruralité

<http://f.paysdesaverne.fr/B5JAZ>



Contrat de ville Saverne

<http://f.paysdesaverne.fr/EPLL5>

Convention Action Cœur de ville Saverne

<http://f.paysdesaverne.fr/ZNV69>



Convention Petites Villes de Demain – CC Alsace Bossue

à venir

Convention Petites Villes de Demain – CC Hanau-La Petite Pierre

à venir



Contrat Local de Santé Médico-Social

<http://f.paysdesaverne.fr/GGLHN>



Contrat Territoire d'Industrie

<http://f.paysdesaverne.fr/GMIZ2>



Programme Alimentaire Territorial

<http://f.paysdesaverne.fr/4D12E>



Charte Forestière de territoire des Vosges du Nord

<https://www.parc-vosges-nord.fr/wp-content/uploads/2019/11/charte-forestiere-pnr-logo-bd1.pdf>



Convention de développement culturel 2020-2023 - CCAB

<http://f.paysdesaverne.fr/X6V8U>



Convention pour le développement d'un « hub des compétences » sur le territoire du PSPP (CNAM)

<http://f.paysdesaverne.fr/TG9MC>

à venir

Convention France Service – Sarre-Union / Drulingen